



Inkingi
Forces Démocratiques Unifiées
United Democratic Forces

☎ ++(250)728636000 ✉ Fdu.inkingi.rwa@gmail.com
www.victoire-ingabire.com - www.fdu-rwanda.com
Kigali - Rwanda

"Pour un Etat de Droit, la Democratie et l'Egalité de chances"; "For the rule of law, democracy and equal opportunity"

Kigali ,29th April 2013

Revirement dans le procès de Victoire Ingabire : des témoins de l'accusation déclarent que le CDF n'a jamais existé

Au 8^{ème} jour de son procès en appel, la cour suprême a entendu les témoins de l'accusation à savoir le Lieutenant-colonel Tharcisse Nditurende, le Lt colonel Habiyaemye Noël, le Capitaine Karuta Jean Marie Vianney et le Major Uwumuremyi Vital. Ils ont tous critiqué le dossier de l'accusation spécialement en ce qui a trait à la formation d'une organisation armée.

Ces témoins avaient plaidé coupable devant la Haute cour d'avoir formé une organisation militaire, le CDF qui devait être une branche armée des FDU-INKINGI. Ils affirment qu'ils n'ont jamais été membres de cette organisation, par ce qu'elle n'a jamais existé. La Haute Cour s'était basé sur ces aveux pour condamner Madame Victoire Ingabire.

S'agissant des pourparlers que ces témoins auraient eu avec Madame Ingabire, Tharcisse Nditurende a déclaré qu'ils ont contacté Madame Ingabire pour voir si elle pouvait leur être d'une quelconque utilité, mais qu'elle n'a jamais répondu positivement, surtout qu'elle était plus préoccupée par son souci de rentrer au Rwanda et d'y faire la politique. Et d'ajouter qu'il a tout de suite réalisé qu'il ne pouvait rien espérer de quelqu'un qui voulait rentrer au Rwanda.

Nditurende a déclaré que l'aide dont ils avaient besoin ne consistait pas à former une branche armée des FDU, mais à un soutien financier afin de pouvoir résister aux attaques de leurs confrères des FDLR et de l'armée congolaise.

☎ (+250) 728636000

✉ Fdu.inkingi.rwa@gmail.com

www.fdu-inkingi.org - www.victoire-ingabire.com - **Donation:** <http://www.fdu-rwanda.com/donation>

Join us on **Facebook:** <http://www.facebook.com/pages/Victoire-Ingabire-Umuhoza-for-President/109504816547->

Watch us on **YouTube:** <http://www.youtube.com/user/FDUInkingi123-> Follow us **on Twitter:**

<http://twitter.com/VictoireUmuhoza>

Revenant sur les mails, Tharcisse Nditurende a déclaré à la Cour Suprême que durant sa détention, le ministère Public l'avait forcé à révéler son mot de passe de telle sorte qu'il pouvait accéder librement à son compte mail. Or, ceci ne pouvait être possible qu'avec l'autorisation du procureur général comme l'a bien souligné la défense de Madame Ingabire.

La défense de Madame Ingabire avait mis en doute l'authenticité de ces mails, étant donné que les enquêteurs avaient accès au compte mail des co-accusés, et qu'ils pouvaient les fabriquer. Elle avait aussi relevé les nombreuses contradictions dans leurs contenus.

Le major Uwumuremyi Vital a quant à lui demandé, à l'instar de Madame Ingabire, que la cour tienne compte de l'accord conclu entre le Rwanda et la RDC sous l'égide de l'ONU, qui stipule entre autre que les ex-combattants des FDLR qui déposeraient les armes ou seraient rapatriés suite aux opérations UMOJA WETU ne seraient pas poursuivis pour des faits commis en RDC, à l'exception des crimes de génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité et qui faisaient déjà l'objet d'un mandat d'arrêt émis par le Rwanda ou par la communauté internationale.

Tous ces ex combattants des FDLR ont clôturé leurs auditions en demandant à la cour de leur rendre justice et de diminuer les peines qui leur sont infligées par la Haute Cour en violation de la loi tel que plaidé par leurs conseils.

FDU-INKINGI

Twagirimana Boniface

Vice-président intérimaire